## Check-list des documents à fournir au SPW en cas de modification des statuts de l'ALE

Afin de vous aider dans la constitution du dossier à renvoyer au SPW, voici la liste des documents à
nous transmettre.
Dans la masura du nossible, ranvoyez nous votre dossier dès que, calui-ci est complet

Dans la mesure du possible, renvoyez nous votre dossier dès que celui-ci est complet.

Si vous rencontrez des difficultés dans la constitution de votre dossier, merci de nous en informer. Nous pourrons, de cette manière, tout mettre en œuvre pour vous aider.

Copie du procès-verbal de l'AG au cours de laquelle les statuts ont été modifiés.
Copie du formulaire I de demande de publication au Moniteur (Volet A et B) et du formulaire II (volet A et C).
Une version coordonnée des statuts.
Preuve d'envoi/publication au Moniteur (ou brouillon si vous souhaitez que celui-ci soit vérifié avant publication).

Les documents que vous nous transmettez doivent être lisibles et classés par type de document:

Courrier CNT / Courrier CC / PV AG / PV CA / Formulaire I et II et publication.

Veillez également à ne pas mélanger les documents lors de vos copies recto/verso.